Mise en APPLICATION 1er Janvier 2014

Ljubljana 28 October 2013

REGLES D'ARBITRAGE
2014- 2016

En "rouge" nouvelle règle ou precision de la règle

Arbitre et juges

Les compétitions seront arbitrées par trois arbitres de nationalité différente des deux combattants. Un arbitre sur le tatami muni d'un système de communication radio portable est relié à deux arbitres de table aidés par un système vidéo de type CARE System.
Une rotation entre les arbitres permettra d'assurer la neutralité de l'arbitrage.
Le Jury FIJ n'interviendra qu'en cas de faute avérée nécessitant d'être rectifiée. L'intervention et le changement de la décision des arbitres par le Jury FIJ doivent être exceptionnelles et n'interviendra uniquement qu'en cas de nécessité.

Le Jury FIJ doit comme les arbitres respecter la neutralité de nationalité vis-à-vis des combattants. Il n'y a pas de procédure d'appel possible sur l'arbitrage. Toutefois, les entraineurs pourront se rapprocher du Jury FIJ de la compétition pour comprendre les raisons ayant motivé le changement de la décision finale.

Un système de formation en relation directe avec les fautes de chaque arbitre doit être mis en place.
Des séminaires communs entre les-entraineurs et les arbitres doivent être organisés.

Evaluation des techniques

Ippon
Donner plus de valeur à l'Ippon et ne prendre en compte que les techniques ayant réel un impact du dos sur le tatami. Une chute roulée sans impact réelle ne peut être évaluée comme Ippon Ce point très important doit conserver une régularité d'évaluation pendant toute la période olympique.
Yuko.
Article 24 a
Quand un combattant projette son adversaire, avec contrôle, sur le côté de la partie supérieure de son corps on annonce Yuko

Chute en pont

Toute chute en « pont » sera considérée comme un Ippon.
Cette règle est imposée dans un objectif de sécurité afin que les compétiteurs ne soient pas tentés de risquer une blessure du rachis cervical pour éviter la comptabilisation d'un résultat technique contre eux.

Sanctions

Durant le combat il peut y avoir 3 Shidos, le 4ème Shido sera annoncé Hansoku-make. Les 3 premiers seront comptabilisés sur le tableau de scores sans conversion en point positif pour son adversaire. Seules les valeurs techniques peuvent donner des résultats positifs inscrits sur le tableau de scores. A la fin du combat, si le score est égal sur le tableau d'arbitrage celui qui aura le moins de Shido sera déclaré vainqueur. Si le combat se prolonge en« avantage décisif» (Golden Score), celui qui recevra un Shido perdra et celui qui comptabilisera la première valeur gagnera.

Le Shido sera donné au combattant le méritant sans que les 2 combattants soient obligés de revenir à l'emplacement officiel de début de combat où l'arbitre annonce « Matte…Shido…Hajime ». Toutefois, il existe une exception pour les sorties de tapis où les adversaires reprendront le combat dans la position officielle.

Sont pénalisés par Shido :

Briser la saisie de son adversaire à deux mains.
Protéger le col de la veste de son Judogi pour empêcher la saisie.
Les gardes croisées doivent être suivies d'une attaque immédiate. Même règle que pour les saisies de ceinture et garde du même côté.
Les arbitres devront strictement pénaliser les combattants qui ne s'engagent pas dans une prise de Kumi-Kata rapide ou qui refusent de se faire saisir par leur adversaire. Si lors d'une reprise de combat, un combattant brise garde à 2 reprises, la 3ème sera sanctionnée par Shido.

La saisie « pistolet » et « en revers » (Pistol and Pocket Grip) sur le bout de la manche sans attaque immédiate est pénalisée par Shido.

Etreindre son adversaire pour le projeter en « prise de l'ours ». Cette prise ne sera pas sanctionnée par Shido si l'adversaire a au moins une main installée en Kumikata.

Obliger, en force avec un ou deux bras, son adversaire à se maintenir en position courbée sans enchainer par une attaque immédiate sera pénalisé par Shido. Cette action est considérée comme un blocage.

Prendre le poignet ou la main de l'adversaire seulement dans le but d'éviter la saisie ou une attaque sera pénalisé par Shido.

Les fausses attaques sont pénalisées par Shido. Sont considérées comme fausses attaques :

Tori attaque sans intention de faire chuter.
Tori attaque sans Kumi-Kata ou en lâchant immédiatement les mains.
Tori fait une attaque ou une série d'attaques sans aucun déséquilibre de l'adversaire.
Tori met une jambe entre les jambes d'Uke pour l'empêcher d'attaquer.

Sortir, avec un pied posé en dehors de l'aire de combat, sans revenir à l'intérieur de l'aire de combat ou sans attaque immédiate est pénalisé par Shido.
Sortir du tapis avec 2 pieds posés à l'extérieur de l'aire de combat est pénalisé par Shido.
Pousser son adversaire en dehors de l'aire de combat sera pénalisé par Shido.

(Si les compétiteurs quittent l'aire de combat, ils ne seront pas pénalisés par un Shido, si l'attaque est engagée en position valide).

Sont pénalisés par Hansoku-Make :

Toutes les attaques ou défenses avec une ou deux mains ou avec un ou deux bras en dessous de la ceinture seront, en Tachi-Waza, pénalisées par Hansoku-Make.
Il est possible d'attraper la jambe seulement lorsque les 2 combattants sont clairement en position de Ne-Waza et que les actions de Tachi-Waza sont terminées.

Osaekomi, Kansetsu-Waza and Shime-Waza

La comptabilisation du temps de l'immobilisation déclarée à l'intérieur de l'aire de combat continue même si les combattants se déplacent à l'extérieur de l'aire de combat.
Temps des immobilisations : 10 secondes pour Yuko 15 secondes pour Waza-Ari et 20 secondes pour Ippon.

Si l'un des combattants exécute une technique de projection qui se termine à l'extérieur et qu'il enchaîne immédiatement en Osae-Komi, Shime ou Kansetsu Waza, celles-ci seront validées.
Si les combattants subissant les techniques précitées reprennent l'initiative avec l'une de ces techniques, sans qu'il y ait eu discontinuité dans l'action, les actions seront également validées.

Les Kansetsu-Waza et Shime-Waza commencés à l'intérieur et reconnus comme effectifs pourront continuer à l'extérieur avec les mêmes règles que dans l'aire de combat.

Article 26 : Immobilisation.
Les techniques d'Osaekomi seront déclarées valides dans les positions Kesa, Shiho et Ura.
Comme pour les techniques Kesa-Gatame, Kami-Shiho-Gatame ou Ura-Gatame.
La position Ura est maintenant valide.

Article 27
Les points 14 et 18 doivent être strictement appliqués pour les étranglements qui ne sont pas autorisés avec le bas de sa veste de son judogi ou de sa ceinture ou de ceux de son adversaire. Les étranglements avec les doigts sont également interdits.

Cadets – moins de 18 ans
Les Kansetsu-Waza sont autorisés pour les cadets.

Si un cadet perd conscience lors d'un Shime-Waza il ne sera plus en mesure de continuer la compétition.

La Commission Sportive est en cours de réflexion sur les systèmes de compétition pour les Cadets.
Le Double repêchage ou un autre système de compétition sera mis en place afin que les combattants puissent disputer plus de combats lors d'une compétition dans ces catégories d'âge.

Le salut
Lorsque les combattants pénètrent sur le tatami, ils doivent entrer en même temps dans la surface de combat et saluer ensemble sur l'aire de combat.

Les adversaires ne doivent pas se serrer la main AVANT le début du combat.
Lorsque les combattants quittent le tatami ils ne doivent en aucun cas retirer leur judogi ou leur ceinture avant d'avoir quitté le plateau de compétition.

Durée des combats
Aucune limite de temps pour l'avantage décisif (Golden Score) La décision (Hanteï) est annulée.
Les temps de combat seront :
Séniors Masculins : 5 minutes
Séniors Féminines : 4 minutes
Juniors et Cadets : pas de changement

Pesée
Les pesées officielles pour les Seniors et les Juniors seront organisées la veille de la compétition.
Des contrôles de poids aléatoires seront mis en place avant les 1ers combats le matin de la compétition et respecteront les mêmes règles que les pesées officielles.
Le poids des combattants (sans judogi) ne doit pas être supérieur à 5% du poids maximum de la catégorie.

Ex : un moins de 100 kg ne pourra dépasser 105 kg sans judogi.
Ce point pourra être révisé avant le début des qualifications Olympiques soit le 30 mai 2014.
La pesée des Cadets sera effectuée le matin du jour de la compétition.
Pour les compétitions par Equipes groupées avec les compétitions individuelles, la pesée sera organisée la veille de la compétition. Pour les combattants n'ayant PAS participé aux épreuves individuelles leur poids devra respecter les limites de la catégorie. Les combattants qui ont combattu dans la compétition individuelle seront autorisés avec 2kg de tolérance.

Disqualification pour dopage

Dans le cas d'une disqualification pour dopage l'athlète perdra son classement et sa médaille.
Si possible un nouveau classement sera établi par la FIJ .

Judogi

Un système de mesure plus précis de judogi est en cours d'élaboration.

Liste de Classement Mondiale (World Ranking List) pour les arbitres

Il y aura trois niveaux de classification différents pour les arbitres (20 par groupe) qui seront régulièrement mis à jour. La WRL pour les arbitres débutera après le Grand Prix d'Abu Dhabi 2013 et sera publié sur le site de la FIJ.
La langue officielle pour l'arbitrage est l'anglais. Toutefois, le français et l'espagnol (langues officielles de la FIJ) pourront être utilisés dans certaines circonstances définies par la FIJ.

Liste de Classement Mondiale (World Ranking List) pour les Cadets et les Juniors

La liste de classement (WRL) pour les Cadets et Juniors commencera le 1er janvier 2014 et sera utilisée pour les têtes de série des tournois officiels FIJ.

Lors des prochains Championnats du monde Cadets en 2015 il y aura également une épreuve par équipes.

Informations

La FIJ organisera trois séminaires internationaux pour les arbitres et les entraineurs - Europe (Malaga, 10-11 Janvier 2014), en Asie (Abu Dhabi, 17-18 Janvier 2014) et Pan-Amérique (Miami, 24-25 Janvier 2014) afin d'expliquer et clarifier les nouvelles règles. La FIJ invitera 1 arbitre et 1 entraîneur de chaque nation (hébergement et repas pris en charge). Les frais de déplacement sont à la charge des délégués. Les autres délégués peuvent assister à leur charge.